

Docteur Annie FAURE
Diplômée de la Faculté de Médecine Cochin-Port Royal
Ex attachée des Hôpitaux Cochin, Saint Antoine et Bichat
Médecin agréée par la DDASS de Paris
Membre de la FIDH

PNEUMOLOGUE

Adulte, enfant
Conventionnée Secteur I
75 1 59 161 1

Cabinet Médical des Batignolles

4, rue Brochant
75017 PARIS

Tél. : 01.42.28.02.20

Fax : 01.42.26.70.67

Doubles Thierry Lazaro

Conseil de l'ordre des médecins,
Syndicat Sud Santé Hôpital Maubeuge
Syndicat CFTC, Hôpital de Maubeuge

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge,

Dès que vous avez eu connaissance de l'accusation de complicité active dans le génocide des Tutsi du médecin Eugène Rwamucyo, vous avez immédiatement pris la décision de le suspendre de ses fonctions.

En tant que membre de la Commission d'enquête citoyenne sur la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsi en 1994, médecin humanitaire et auteur de « Blessures d'humanitaire », j'ai été soulagée par votre choix de vous séparer d'un médecin recherché par Interpol pour « *génocide et crime de guerre* » et objet d'une plainte déposée en France par l'association le Collectif des parties civiles pour le Rwanda.(CPCR)

J'ai appris par la suite que vous n'excluiez cependant plus de le réintégrer à l'hôpital de Maubeuge. Ceci m'a choquée et constitue le motif de cette lettre.

Il serait choquant et méprisant pour le million de Tutsi torturés à mort que vous réintégrez un médecin dont l'OFPPRA « *a des raisons sérieuses de penser que l'intéressé a pris part en toute connaissance de cause à l'organisation des massacres voire directement aux tueries dans la préfecture de Butaré* ».

Il serait choquant et contradictoire de reprendre dans l'exercice d'un métier voué aux soins et à l'apaisement des souffrances, un médecin surnommé « *le croque mort de Butaré* » ou « *le boucher de Butaré* ».

Il serait choquant et désinvolte d'effacer d'un revers de la main les conclusions du Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies qui lui a refusé le statut de réfugié politique en Cote d'Ivoire au « *motif de sa responsabilité dans le génocide tenue pour établie* ».

En tant que Directeur, comment accepter entre les murs de votre hôpital un médecin accusé de crime contre l'Humanité ? Allez-vous dispenser le personnel Tutsi de l'hôpital de visite au médecin du travail ? Comment les praticiens vont supporter de côtoyer un individu soumis à ces accusations terrifiantes ? Comment les malades peuvent-ils se sentir en sécurité ?

Le député UMP, Thierry Lazaro en créditant de bonne foi les propos d'Eugène Rwamucyo a fait preuve d'une troublante naïveté. Quel individu en quête de papiers avouerait son crime imprescriptible ? De fait, Mr Lazaro - et il n'est pas le seul - a choisi d'ignorer le double refus clairement motivé de l'Ofpra en 2002 à la demande du droit d'asile d'Eugène Rwamucyo ainsi que le dossier à charge d'Interpol et les plaintes déposées par le CPCR.

En vous souhaitant d'avoir le courage de confirmer la suspension de ses fonctions d'Eugène Rwamucyo et restant à votre disposition je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

Dr Annie Faure